ENSEMBLE

ISSN 1244.0701

N° 297 ❐ septembre 2017

Éducation Nationale

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 - Émail : snu48@snuipp.fr

Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - *Prix 2 €*

Dispensé de timbrage MENDE RP

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le : 15 septembre 2017

Editorial

Une rentrée…
en musique, en fanfare, au pas, en action !

Après une fin d'année explosive qui voyait le retour de la semaine à 4 jours pour 85 % des élèves de Lozère… le 13 juillet, l'été a apporté son lot de projets et de décisions qui n'augurent rien de bon pour les fonctionnaires, l'école et plus largement notre pays.

Gel du point d'indice, retour du jour de carence, modification du calendrier de PPCR, loi travail XXL, suite de l'insupportable loi El Khomri/Macron, mise à mal du dispositif Plus de Maîtres Que de Classes, retour des évaluations normatives, diminution drastiques du nombre de personnels en contrats aidés, auxquels s'ajoute le déchainement des éléments naturels… bref nous osons tout de même nous souhaiter une bonne rentrée qui ne pourra être que revendicative, solidaire et constructive.

Pour le SNUipp-FSU 48 , ni défaitisme ni résignation mais optimisme, confiance en notre profession et en notre capacité de mobilisation pour faire vivre notre Ecole, nos valeurs, nos convictions tous ensemble.

Pour un service Public d'Education de qualité, exigeons un investissement dans l'école à la hauteur des besoins et de bonnes conditions de travail.

Toute l'équipe du SNUipp-FSU 48 vous souhaite une Bonne rentrée

Conseil Syndical
Lundi 2 octobre
17h
Espace Jean Jaurès
Mende

RIS
Mercredi 20 septembre
de 9h à 12h
Mardi 26 septembre
de 14h à 17h

SOMMAIRE

- ❐ *Éditorial* p. 1
- ❐ *SNUipp-FSU* : Syndicalisation ; le SNUipp en Lozère ; memento instances paritaires p. 2
- ❐ *Le SNUipp à vos côtés ;* consignes syndicales p. 3
- ❐ *Agir Ensemble :* RIS ; stages syndicaux ; université d'automne p. 4
- ❐ *Agir Ensemble :* contrats aidés, action retraités, APC, soutien Antilles p.5
- ❐ *Administratif :* PPCR ; p.6
- ❐ *Administratif :* évaluation des enseignants ; classe exceptionnelle p.7
- ❐ *Agir Ensemble :* Bulletin de syndicalisation 2017/2018 p.8

SNUipp-FSU

Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès
48000 - MENDE
Téléphone 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 ***snu48@snuipp.fr***

SYNDICALISATION Ensemble, nous sommes plus forts ! *SYNDICALISATION*

Le rôle d'un syndicat est évidemment de défendre les personnels, mais aussi plus généralement les valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité.
Pour le SNUipp-FSU, cette dimension passe autant par la défense du Service Public d'Éducation que par sa transformation.
En trente ans, l'école française a fait d'incontestables progrès. Le nombre de bacheliers a augmenté.
Le niveau moyen des élèves s'est amélioré,
leurs compétences se sont élargies.
Désormais, l'école butte sur un noyau dur d'élèves en difficulté ou en rupture avec l'école.
C'est là un défi pour notre système éducatif.
Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de changer la donne et de franchir une nouvelle étape qualitative.

Asséchée par les suppressions de postes, déstabilisée par des orientations contestées, l'école peut cependant compter sur la confiance des parents et la volonté des enseignants de faire réussir les élèves.

Le SNUipp, c'est le syndicat de la FSU de l'école primaire.
Direct, offensif, transparent, il met tout en œuvre pour un syndicalisme qui rassemble, qui innove, qui ose, qui défend..
Pour toute la profession
Cet engagement peut d'ores et déjà commencer (ou se poursuivre) par une adhésion au SNUipp-FSU !

Simple et rapide ! Adhérez en ligne : adherer.snuipp.fr/48

Le SNUipp en Lozère

Membres des commissions

CAPD

Nathalie PERRET, Mathilde FOLCO, Vivien DARDALHON *(titulaires)*
Florence LAZES, Sophie FEFFER, Anne ROMIEU *(suppléantes)*

CTSD

Nathalie PERRET, Estelle GILLES, Florence LAZES *(titulaires)* ;
Eric DOUET, **Olivier TAURISSON** *(suppléants)*.

CDEN

Estelle GILLES, Florence LAZES, Nathalie PERRET *(titulaires)*
Eric DOUET, Olivier TAURISSON, Sophie FEFFER *(suppléants)*

CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Sophie FEFFER, Mathilde FOLCO (*titulaires)* **Christelle MARTIN, Anne ROMIEU** *(suppléantes)*

CDAS

Commission Départementale d'Actions Sociales
Samuelle TAURISSON, Vivien DARDALHON, Eric DOUET, Christelle MARTIN.

Commission de réforme

Nathalie PERRET
Anne ROMIEU

Secrétariat départemental

Eric DOUET
TR ZIL Aumont-Aubrac
1/4 décharge syndicale.

Mathilde FOLCO
Ecole de Barjac dir.
1/4 décharge syndicale

Estelle GILLES
École maternelle Langogne adj.
1/4 décharge syndicale

Nathalie PERRET
Ecole de Barjac adj.
1/2 décharge syndicale

Anne ROMIEU
Ecole élémentaire Langogne Adj.
1/4 décharge syndicale

Olivier TAURISSON
École maternelle Fontanilles Mende dir.
1/4 décharge syndicale

Permanences

assurées tous les jours

Lundi Nathalie PERRET
Eric DOUET

Mardi Mathilde FOLCO
Nathalie PERRET

Mercredi matin sur RV

Jeudi Olivier TAURISSON

Vendredi Anne ROMIEU
Estelle GILLES

Le conseil syndical , instance de débats et de décisions au niveau départemental, se réunit chaque début de mois et est ouvert à tous les syndiqués..
Venez nombreux participer à la vie du SNUipp-FSU dans notre département.

Memento des principales instance paritaires

Pour s'y retrouver dans la jungle des sigles, ce petit memento des différente instances dans lesquelles siègent vos représentants du SNuipp-FSU 48.
Toutes ces instances sont consultatives.

❒ **CAPD :** Commission Administrative Paritaire Départementale : traite de toutes les questions relevant des personnels (mutations, promotions, mouvement…..

❒ **CTSD :** Comité Technique Spécial Départemental : traite de toutes les questions relevant de l'organisation et du fonctionnement des établissements scolaires du 1er et 2nd degré (carte scolaire, rythmes scolaires…) Instance propre à l'éducation Nationale

❒ **CDEN :** Conseil Départemental de l'Education Nationale : co-présidé par le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental, cette instance traite sensiblement des mêmes questions que le CTSD (carte scolaire, rythmes…).
Y siègent aussi , le DASEN, des représentants de parents, d'élus locaux , des représentants des associations et des DDEN.

❒ **CTA :** Comité Technique Académique : Idem que le CTSD mais au niveau académique et donc présidé par le recteur.

❒ **CHSCTD :** Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Départemental : traite de ces questions sur le plan collectif et élabore un plan de prévention des risques .

Toute l'année, le SNUIPP à vos côtés :

Dès septembre :
Je me syndique au SNUipp

En octobre : je m'inscris à l'université d'automne.
CAPD Formation continue

En novembre, : je remplis mon dossier e-permutation
CAPD Avancement

En décembre :
je transmets les effectifs de l'école au SNUipp qui prépare la carte scolaire

En janvier/février :
Carte scolaire
Circulaire temps partiels, disponibiitéz
CTSD, CDEN : ouvertures/ fermetures et rythmes scolaires

En mars :
permutations : les résultats après la CAPN
CAPD LA directeurs et congés formation et CAPPEI

En avril : le SNUipp m'accompagne pour le mouvement

En mai et juin :
CAPD mouvement et phase d'ajustement
Accès Hors Classe

Les consignes syndicales : comment ça marche ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :
- ❒ des conseils syndicaux
- ❒ Des RIS
- ❒ Des conseils nationaux, congrès et diverses instances de la vie du syndicat.

⇨ Elles constituent une base revendicative pour améliorer nos conditions de travail. **Appliquer une consigne c'est se mettre en action pour faire avancer nos revendications collectivement.**

⇨ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent une difficulté : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇨ Elles contribuent à créer un rapport de force favorable à la satisfaction des revendications.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites….

⇨ Elles ne valent que si elles sont appliquées par un maximum de collègues.

⇨ Elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat auprès du DASEN, des IEN, des mairies...

D'une manière générale : ne restez pas isolé-e

Et concrètement dans mon école ?

Pour le SNUipp, la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, gages d'un fonctionnement démocratique dans les écoles.

Ainsi, nous rappelons la souveraineté du conseil de maîtres(ses) à qui reviennent ces décisions.

C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on pourra retisser les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

Et toujours les Réunions d'Informations Syndicales (RIS) et les stages syndicaux

Quelques consignes du SNU:

Direction d'école : « Sans aide administrative, rappelez plus tard ! » Le SNUipp soutiendra tous les collègues qui ne renverraient pas les documents administratifs demandés dans les délais imposés. Suite à la réduction du nombre de AADE (contrats aidés aide à la direction), déjà en nombre insuffisant par le passé la consigne toujours plus d'actualité
Droits syndicaux : nous avons des devoirs mais aussi des droits (RIS sur temps élèves, stages syndicaux) : le SNUipp appelle à participer à toutes ces réunions et soutiendra les collègues qui viendraient sans être remplacés alors qu'ils avaient respecté la procédure de demande d'autorisation d'absence.
Service Minimum d'Accueil : le SNUipp dénonce cette entrave au droit de grève qui ne concerne que les enseignants du 1er degré. Le SNUipp appelle à n'informer que familles et municipalité pour des raison pratiques.
LSU : le SNUipp a rappelé au ministère les problèmes éthiques posés par le LSU. Le SNUipp demande toujours un moratoire et pour les collègues la possibilité de continuer à utiliser les outils de leur choix
APC : le mouvement d'arrêt des APC lancé l'an dernier par le SNUipp-FSU a permis de mettre le temps de travail enseignant au cœur des débats, forçant le précédent ministère à des discussions. Le mouvement se poursuit cette année, nous vous invitons à en discuter avec vos collègues. Comme l'an dernier, en attendant l'issue des négociations ministérielles, chaque enseignant doit pouvoir justifier de l'utilisation de ces 36h en présentiel sur l'école (travail en équipe, rencontre avec les familles, réflexion sur des projets etc…).Le SNUipp-FSU sera reçu le 26 septembre au Ministère pour engager les discussions avec le nouveau ministre à ce sujet.

Agir ensemble

RIS : Réunion d'Informations Syndicales, pour qui, pour quoi ?

Depuis toujours le SNUipp-FSU organise régulièrement des réunions d'information syndicale, moments privilégiés d'échanges pour réfléchir ensemble aux questions qui préoccupent la profession.
Questions de métier, questions de société, en passant par des informations sur les droits et les carrières, ces temps sont importants pour construire ensemble, débattre et agir.
La réglementation en vigueur pour encadrer la participation des enseignants aux RIS prévoit :

❒ le droit de participer aux RIS pendant les heures de service, à raison de trois demi-journées par année scolaire, dont une prise sur le temps de classe, délais de route non compris.

❒ aucune réduction de la durée d'ouverture des écoles et des établissements d'enseignement liée à la participation à ces réunions.
Cette réglementation peut donner lieu localement à des interprétations restrictives et priver ainsi les enseignant-es de leurs droits.

Le SNUipp-FSU poursuit l'organisation de réunions sur l'ensemble du temps de service, notamment sur le temps de classe.
Il appelle les personnels à y participer massivement et s'opposera à toute sanction, soutiendra et accompagnera les enseignant-es qui en seraient victimes.

Pour le premier trimestre, les RIS du SNUipp-FSU48 auront lieu un mercredi matin et un mardi après-midi pour permettre à chacun d'y participer selon ses disponibilités et ses choix institutionnels.

⇨ **RIS sur temps devant élèves :**
Mardi 26 septembre de 14h à 17h
Espace Jean Jaurès à Mende
L'administration ne dispose d'aucune possibilité de refuser votre participation à cette réunion. Reste la question du remplacement qui n'est pas garanti.
Demande d'autorisation d'absence pour motif syndical (annexe IV).
À envoyer au plus tard le jeudi 21 septembre minuit au DASEN s/c de l'IEN.

⇨ **RIS hors temps devant élèves :**
Mercredi 20 septembre de 9h à 12h
Espace Jean Jaurès à Mende
Pour ce type de réunions d'infos syndicales, il suffit d'informer le DASEN via l'IEN de votre participation à une réunion d'Information Syndicale de 3h, afin que ces heures soient prises en compte dans vos 108h.
Vous trouverez un modèle de lettre sur notre site (48.snuipp.fr)

stages syndicaux

Le SNUipp 48 organisera aussi pendant l'année scolaire des stages de formation syndicale.
Ces stages s'inscrivent dans le cadre règlementaire des 12 journées de formation syndicale auxquelles chacun a droit.
L'autorisation est à demander un mois à l'avance, en envoyant uniquement une demande d'autorisation d'absence pour motif syndical (annexe IV) au DASEN, sous-couvert de l'IEN (donc à l'adresse de la circonscription).
Vous n'avez pas à fournir de convocation à votre secrétariat de circonscription, une attestation de stage vous sera fournie à l'issue du stage.

Le premier stage aura lieu à la Maison des Syndicats, Espace Jean Jaurès à Mende
mardi 7 novembre
de 9h à 16h30
sur le thème
« direction d'école
et travail d'équipe »

Autorisation à demander avant le 7 octobre

Cette année, la 17ème Université d'Automne du SNUipp-FSU aura lieu du vendredi 20 au dimanche 22 octobre.

Ce moment d'échanges et de partage entre près de 400 collègues et chercheurs est un rendez-vous incontournable de l'année. En 2017, au bord de la Méditerranée, à Port Leucate, près de Perpignan elle regroupera enseignants et pas moins de 26 chercheurs autour des questions qui traversent l'école primaire : lecture, écriture, classe multi-âges, école rurale et bien d'autres encore.

En invités de marque cette année, le psychiatre Boris Cyrulnik, Françoise Lantheaume et Roland Goigoux, professeurs des universités ou encore le sociologue Choukri Ben Ayed.

Les inscriptions sont ouvertes du jeudi 7 septembre au jeudi 5 octobre.

inscription en ligne : https://adherer.snuipp.fr/universite

Agir ensemble

Contrats aidés : *Le SNUipp lance un plan d'action*

La suppression de 23 000 contrats aidés à la rentrée désorganise le fonctionnement des écoles. Le SNUipp-FSU lance un plan d'action pour s'opposer à la suppression de ces emplois et de ces missions indispensables.

Le gouvernement a supprimé à cette rentrée 23 000 contrats aidés dans les écoles. Cette décision touche en premier lieu ces personnels qui se retrouvent brutalement sans emploi, mais partout en France, les conséquences sont nombreuses pour les écoles et pénalisent les élèves et leurs enseignants : baisse drastique des missions d'aide administrative avec à court terme une quasi-disparition de l'aide aux directrices et directeurs d'écoles, désorganisation du fonctionnement des BCD, de l'informatique, des ateliers ... mais aussi incidences sur la scolarisation des élèves en situation de handicap avec des enfants qui se retrouvent déjà sans l'accompagnement notifié par la MDPH.

Pour l'Académie de Montpellier c'est 18% de CUI en moins soit environ 600 emplois, et presque autant de personnes remerciés la veille de la rentrée.

En Lozère le SNUipp n'a eu de cesse depuis le mois de juin d'interroger la DSDEN sur la reconduction des contrats pour les personnels éligibles. Pour la rentrée, sans données chiffrées étayant ses propos la secrétaire générale de la DSDEN a affirmé lors de la CAPD du 29 que tous les personnels ayant droit à renouvellement l'avaient été en juillet ou en août.il semblerait pourtant que le nombre de ces personnels tant pour l'aide à la direction que l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou la vie scolaire soit en nette diminution. Le SNUIPP- FSU 48 continue de suivre ce dossier

Le SNUipp-FSU lance dès à présent une campagne de mobilisation pour s'opposer à la disparition de ces missions indispensables au fonctionnement de l'école et demander le renouvellement des contrats supprimés. Une campagne qui se décline sous plusieurs formes :

Un courrier unitaire au ministre de l'éducation
signé par le SNUipp-FSU, le Se-Unsa, le Sgen-CFDT, le Snudi -Fo, et la Cgt Éduc'action, dans lequel les organisations syndicales "*dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et demandent qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire" .*

Les cinq organisations concluent en demandant une entrevue au ministre dans les délais les plus rapides sur le sujet .

Un visuel sous forme de bandeau *"sans aide administrative rappelez plus tard"* à destination des directrices et des directeurs d'écoles .

Le SNUipp-FSU invite chaque directeur et directrice à utiliser le bandeau pour servir de réponse type aux demandes de l'administration (tableaux -notamment celui des APC- enquêtes…) accompagné par exemple du texte suivant : « *La suppression des aides administratives désorganise l'école et son fonctionnement. Elle m'empêche de mener à bien les tâches administratives qui s'alourdissent. Je me consacre en priorité aux élèves, à l'équipe enseignante et au fonctionnement de l'école. Je ne peux donc pas traiter votre demande pour le moment.* »

Une carte pétition en ligne Le SNUipp-FSU propose une carte postale à adresser au Premier ministre à propos de la question de ces moyens humains indispensables à l'école, qu'il s'agisse de l'aide administrative à la direction d'école ou de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Une carte postale proposée par le SNUipp aux autres syndicats, à la FCPE et aux associations de parents d'élèves en situation de handicap.

Un mois de mobilisation La mobilisation est d'ores et déjà à l'ordre du jour dans de nombreux départements avec des rassemblements, des rencontres avec les représentants des pouvoirs publics, des conférences de presse, des interventions dans les instances de l'Éducation nationale...

28 septembre : mobilisation nationale des retraité-es

Le gouvernement s'attaque encore aux retraités : pouvoir d'achat, services médicaux et sociaux.

Neuf organisations syndicales appellent à une journée nationale de mobilisation.

Selon le gouvernement il s'agit « d'un effort pour les jeunes générations ». Les retraité-es n'ont pas attendu pour faire preuve de solidarité et une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

Les actions prendront des formes différentes selon les départements. Nous publierons les infos locales.

APC : *le mouvement d'arrêt des APC se poursuit cette année*

Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail.

Le SNUipp-FSU sera reçu le 26 septembre au Ministère pour engager les discussions avec le nouveau ministre à ce sujet .

Comme l'an dernier, en attendant l'issue des négociations ministérielles, chaque enseignant doit pouvoir justifier de l'utilisation de ces 36h en présentiel sur l'école (travail en équipe, rencontre avec les familles, réflexion sur des projets etc…).

Contactez-nous si vous subissez des pressions.

Soutien aux Antilles

Solidarité laïque et ses organisations membres, dont le SNUipp-FSU, se mobilisent pour venir en aide aux victimes de l'ouragan Irma qui a dévasté les Petites Antilles, et particulièrement les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy.

Le bilan s'avère très lourd et les dégâts matériels considérables. De nombreux insulaires ont tout perdu.

La campagne d'appel au dons lancée par Solidarité laïque permettra d'apporter une aide d'urgence aux familles sinistrées et de contribuer au retour à la normale le plus rapide possible dans les structures éducatives, écoles et foyers d'enfants.

Une aide qui sera assurée sur place par les structures locales des organisations membres de l'ONG, dont le SNUipp de la Guadeloupe.

Pour participer à la campagne :
https://soutenir.solidarite-laique....

Solidarité Laïque
pour un monde plus juste

Administratif

PPCR où en est on ?

Le protocole PPCR , « Parcours professionnels, Carrière Rémunérations », est un ensemble de mesures statutaires et indiciaires obtenues par les organisations syndicales lors de la précédente mandature après une longue phase de concertation et négociation. Ces mesures visaient à améliorer les carrières et grilles de rémunération des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique suivant un calendrier s'étalant entre 2016 et 2020 selon les catégories.
Or, à peine installé, après avoir à nouveau gelé le point d'indice et rétabli le jour de carence pour les fonctionnaires, le gouvernement envisage d'allonger ce calendrier et de décaler les mesures d'un an à compter de janvier 2018 au risque de vider les mesures de leur sens.
La FSU a fait savoir son opposition à cette modification du calendrier, constatant qu'il s'agissait bien d'une remise en cause de la parole de l'Etat et appelle à construire une journée d'action la plus unitaire possible, dès le mois d'octobre, pour la reconnaissance du travail des agents de la fonction publique, l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière.

Tout-tes les enseignants sont reclassé-es au 1er septembre 2017 dans les nouvelles grilles issues de PPCR.
Ce reclassement se fait à échelon identique, sauf pour les enseignant-es ayant une ancienneté d'échelon supérieure à la durée d'échelon dans les nouvelles grilles qui sont alors reclassés-es à l'échelon supérieur.
Par exemple, un enseignant ayant 4 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 9ème échelon sera reclassé au 10ème échelon, car son ancienneté d'échelon dépasse la durée dans le 9ème échelon de la nouvelle grille (4 mois)

Echelon détenu au 31 août avant reclassement	Ancienneté dans l'échelon au 1er septembre 2017	Nouvel échelon Au 1er septembre 2017	Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précèdent
1	Moins de 3 mois	1	Oui
2	Moins de 9 mois	2	Oui + maj 3 mois
	À compter de 9 mois	3	non
3	Moins d'1 an	3	Oui
	À compter d'1 an	4	non
4	Moins de 2 ans	4	oui
	A compter de 2 ans	5	non
5	Moins de 2 ans 6 mois	5	oui
	A compter de 2 ans 6 mois	6	non
6	Moins de 3 ans	6	Oui
	A compter de 3 ans	7	non
7	Moins de 3 ans	7	oui
	A compter de 3 ans	8	non
8	Moins de 3 ans 6 mois	8	Oui
	A compter de 3 ans 6 mois	9	non
9	Moins de 4 ans	9	oui
	A compter de 4 ans	10	non
10	Moins de 4 ans	10	Oui
	A compter de 4 ans	11	non
11	Sans incidence	11	oui

Pour les enseignants-es à la hors-classe, avec la suppression d'un échelon, le reclassement se fait à un échelon inférieur mais avec un indice identique, donc à salaire inchangé. Seuls les enseignant-es au 5ème échelon avec une ancienneté d'échelon comprise entre 2 ans 6 mois et 3 ans sont reclassés au 5ème échelon, la durée du nouveau 4 ème échelon de 2 ans et 6 mois.

Administratif

Et l'évaluation des enseignants ?

Dans le cadre de PPCR, le système d'évaluation des enseignants-es a été réformé (?); Le décret supprime la note pédagogique et met fin aux inspections dont la fréquence, la durée et les objectifs variaient d'un département voire d'un IEN à l'autre, faisant ainsi évoluer carrière et salaire de manière peu équitable. Il crée trois rendez vous de carrière et devrait renforcer le rôle d'accompagnement des IEN

Le rendez-vous de carrière

Il prendra la forme d'une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN qui complètera une grille d'évaluation, rédigera un compte-rendu et proposera un avis.
L'avis définitif, pouvant varier de « à consolider » à « excellent », sera arrêté définitivement par l'IA et permettra à 30% des collègues promouvables de voir leur accès au 7ème et/ou 9ème échelon accéléré d'une année. La durée de carrière pour atteindre le 11ème échelon de la classe normale variera ainsi de 24 à 26 ans.
Pour l'accès à la hors classe, l'avis sera transformé en éléments d'un barème non connu à ce jour.

TROIS rendez-vous de carrière tout au long de la carrière :
- le premier dans la seconde année du 6ème échelon
- le deuxième entre 18 mois et 30 mois depuis la promotion au 8 ème échelon
- le dernier dans la seconde année du 9 ème échelon pour l'accès à la hors classe

La liste des inspectables est dressée en juin et chaque collègue est informé-e de la visite de l'IEN à l'avance.
Un 4ème rendez-vous concernera les rares personnels éligibles à la classe exceptionnelle. Un avis sera alors émis au regard de l'ensemble de la carrière sans visite en classe. (voir encadré)

Qui sera concerné cette année :
Les PE promus au 6ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017.
Les PE promus au 8ème échelon entre le 1er mars 2016 et le 29 février 2017.
Les PE promus au 9 ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017.

L'accompagnement

Dans le cadre de PPCR, la place de l'accompagnement est renforcé. L'inspection telle qu'elle existe encore recueille un avis défavorable des enseignants : source de stress, souvent infantilisante, elle est peu propice à un partage d'expertise et à une vraie analyse partagée des pratiques, d'autant plus qu'elle a un impact direct sur la carrière (mutations et salaires).
L'accompagnement des enseignants-es dans l'exercice de leur métier sauce PPCR est l'une des finalités du projet de la réforme de l'évaluation.
A caractère formatif, il doit répondre à la fois à la demande des personnels et à un besoin de l'institution. Il est impulsé et coordonné par l'IEN, en parallèle des rendez-vous de carrière et peut se concevoir de manière individuelle ou collective.
Et c'est là que le bât blesse. Si l'accompagnement correspond bien à à la demande d'aide, de conseils , de soutien dans une relation de confiance portée par le SNUipp, celui dénonce les risques d'interférence avec les rendez-vous de carrière menés par le même IEN.

Qu'en dit le SNUipp-FSU

Il revendique une déconnexion COMPLETE de l'inspection et du déroulement de carrière.
Le principe de la cadence unique annoncé dans PPCR doit être une réalité pour tous, y compris pour les enseignants-es.
Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement en fonction d'un barème basé sur des éléments objectifs.
La transparence et l'équité de traitement doivent être garanties. A ce jour il persiste beaucoup d'inconnues, le SNUipp-FSU continue d'intervenir au ministère.

LA CLASSE EXCEPTIONNELLE : Késaco ?

Une nouvelle classe dite « exceptionnelle »est créée au 1er septembre 2017 avec à terme un indice terminal à 972 .
L'accès à ce grade ne sera possible qu'à certaines conditions excluant de fait la grande majorités d'entre nous…. avec un taux d'accès de 1,43% en 2017 !

Alors pour qui?

⇨ 80% des promotions se feront parmi les PE ou psychologues qui, ayant atteint au moins le 3ème échelon de la hors classe, justifient de 8 années, continues ou non, en éducation prioritaire et/ou sur des fonctions particulières : directeurs-trices et chargés-es d'école, directeurs-trices d'EREA, et directeurs adjoints-tes de SEGPA, conseillers pédagogiques, PEMF, enseignants référents handicap.

⇨ 20% des promotions se feront parmi les PE ou psychologues de l'éducation nationale au nouveau 6ème échelon de la hors classe (après reclassement) et qui ont fait preuve « d'une valeur professionnelle exceptionnelle »

Comment y accéder?

Pendant une période transitoire de 4 ans, les collègues remplissant les conditions d'accès doivent faire acte de candidature en déposant un dossier constitué d'un curriculum vitae.

Qu'en pense le SNU?

Le SNUipp-FSU s'est fortement opposé à la création d'une classe exceptionnelle.
A terme l'objectif, pour lui, est de faire de cette classe exceptionnelle élitiste et restrictive un moyen de revalorisation accessible à tous.

Pour une rentrée l'esprit tranquille:
Syndiquez vous dès aujourd'hui pour 2017/2018

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				SPÉ-IMF	HORS CL.
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	SEGPA		
11e	203	206	209	212	217	219	209	
10e	187	191	194	200	203	206	194	
9e	175	178	182	183	188	191	182	
8e	161	166	169	172	175	182	169	
7e	150	153	157	160	161	169	157	248
6e	140	143	146	150	153		146	236
5e	127	131	134	137	140			222
4e	121	124	127	131	137			209
3e	118	121	124	127	131			197
2e	PE stagiaires : 85 €							182
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164

P.E.G.C.
Classe excep. 228 €
Hors-classe 216 €

INSTITUTEURS
Adjoint et dir. 1 cl. 161 €
Direction 2 cl et + 164 €
Spécialisés IMF 161 €

RETRAITÉS
pension < 1400€ 95 €
pension > 1400€ 105 €

CONTRACTUELS 100 €

Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 80 €

Congé de formation
80 % de la cotisation
(minimum 80 €)

et selon le temps partiel
50 %, 75%... de la cotisation
(minimum 80 €)

Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée

Adhérer en ligne
en quelques clics seulement
en payant par carte bancaire !

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

http://48.snuipp.fr

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page
« Je me syndique en ligne » et laissez-vous guider !

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!

BULLETIN D'ADHESION 2017- 2018

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :
Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi--même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date : Signature:

M. Mme. Mlle Nom : Prénom:
Nom de jeune fille : Date de naissance:
Adresse personnelle :
Adresse mail : Téléphone :
Adresse de l'établissement :

Fonctions : Échelon : Montant de la cotisation:
Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr

Commission paritaire de presse
N° 0422 S 06095